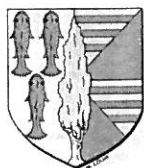


MAIRIE DE  
**L'ORBRIE**

21, rue du Docteur Audé  
85200 L'ORBRIE  
Tél. 02 51 69 06 72  
mairie.lorbrie@wanadoo.fr



**Conseil municipal du 20 juin 2014**

Membres en exercice	15
Membres présents	14
Pouvoir	1
Votants	14+ 1 pouvoir

Le 20 juin 2014, à 19 heures, le Conseil municipal de l'Orbrie, dûment convoqué le 13 juin 2014, s'est réuni en séance ordinaire à la mairie, sous la présidence de Madame Noëlla LUCAS, Maire.

Présents : Annie BARADEAU, Vincent BOISSON, Nicolas CELLIER, Jean-Luc GILLIER, Claude GRATEAU, Brigitte GRIMAUD, Jean Charles GUIADEUR, Sylvie GUIBERT, Jean-Luc LAMY, Noëlla LUCAS, Isabelle MINAUD, Pascal PIERRE, Lydie ROBUCHON, Nathalie TALON.

Excusé : Roger DUBOIS.

Secrétaire de séance : Claude GRATEAU.

Roger DUBOIS a donné pouvoir à Jean-Luc LAMY.

**N°2014-20/06-1**

**Election des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Madame Noëlla LUCAS, Maire, ouvre la séance.

Monsieur Claude GRATEAU est désigné en qualité de secrétaire par le conseil municipal.

Madame le Maire procède à l'appel nominal des membres du conseil et dénombre 14 conseillers présents. La condition de quorum est remplie.

Madame le Maire indique que Monsieur Roger DUBOIS s'est excusé et qu'il a donné pouvoir à Monsieur Jean-Luc LAMY.

Le bureau électoral est composé ; il comprend :

- Noëlla LUCAS, présidente
- Jean Charles GUIADEUR, Jean-Luc GILLIER, Nathalie TALON et Nicolas CELLIER, assesseurs.

Madame le Maire :

- rappelle que le décret n°2014-532 du 26 mai 2014 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs fixe l'élection des délégués et suppléants des conseils municipaux au vendredi 20 juin 2014 ;
- indique que le conseil municipal doit élire 3 délégués et 3 suppléants ;
- expose qu'en application des articles L.288 et R.133 du code électoral, les délégués et leurs suppléants sont élus séparément, sans débat, au scrutin secret et à la majorité absolue.

**L'élection des trois délégués donne les résultats suivants :**

Sont candidats : Noëlla LUCAS, Jean-Luc LAMY, Brigitte GRIMAUD.

Nombre de votants :	14 + 1 pouvoir
Nombre de bulletins :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15

Noëlla LUCAS, Jean-Luc LAMY, Brigitte GRIMAUD sont proclamés élus délégués, au premier tour, par 15 voix. Ils déclarent accepter le mandat.

**L'élection des trois suppléants donne les résultats suivants :**

Sont candidats : Nicolas CELLIER, Nathalie TALON, Isabelle MINAUD.

Nombre de votants :	14 + 1 pouvoir
Nombre de bulletins :	15
Nombre de bulletins blancs ou nuls :	0
Suffrages exprimés :	15

Sont proclamés élus suppléants, au premier tour, par 15 voix, dans l'ordre de présentation suivant :

- Isabelle MINAUD
- Nathalie TALON
- Nicolas CELLIER

Ils déclarent accepter le mandat.

**Le procès-verbal est clos à 19h15 et affiché sur le champ à la porte de la mairie.**